

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	119 (1974)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	La défense nationale des petits états ou à la recherche de nouvelles formules de défense
<b>Autor:</b>	Perret-Gentil, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-343866">https://doi.org/10.5169/seals-343866</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **La défense nationale des petits Etats ou à la recherche de nouvelles formules de défense**

La question se pose avec une certaine acuité aux différentes armées du monde d'élaborer de nouvelles formules applicables à la défense. Elle provient surtout de la réduction généralisée, outre celle numérique des forces, mais plus particulièrement celle de la durée des temps de service des hommes du contingent. Cette dernière réduction découle pour une grande part du fait d'une demande accrue de main-d'œuvre par l'économie; et d'autre part, par l'effet émollient de la « coexistence ».

Même les Russes ont réduit leurs temps d'un an et plus, ces temps s'échelonnaient précédemment de deux à cinq ans selon les armes; ils ont été ramenés pour l'armée de terre à deux ans et à trois ans pour la marine et l'aviation. Néanmoins l'URSS demeure un pays à très longues durées de service, avec la Chine, 48 mois uniformément, et Israël, de 24 à 36 mois. De ce haut niveau on s'abaisse jusqu'à 9 mois de service et même moins pour certains pays. D'une manière générale, la tendance au raccourcissement est absolue, beaucoup plus accentuée à l'Ouest qu'à l'Est. Elle s'accompagne également dans les pays anglo-saxons, Grande-Bretagne, Canada et Etats-Unis, du retour au service intégral du volontariat. C'est également une tendance irrésistible qui s'accuse plus on s'éloigne d'un grand conflit et que l'on est tenté de croire à une paix en toute évidence.

Certes la question de la durée du service militaire des appelés n'est encore qu'une fraction du problème général que présente une défense nationale. Mais son importance a été mise en pleine lumière ces années dernières, car il a fallu pour ainsi dire rééquilibrer la diminution des prestations des appelés par l'enrôlement devenu absolument nécessaire de nombreux spécialistes-techniciens servant à long terme. Il n'y a plus que dans les forces terrestres (France) que les hommes du contingent figurent encore pour plus de la moitié des effectifs.

Néanmoins la question a d'autant plus de poids que cette durée de service s'abaisse, car à chaque diminution, on peut se demander si le temps imparti sera suffisant pour une instruction correcte. Dans l'armée française également il a été utile d'appeler tous les deux mois une des

six fractions du contingent annuel pour avoir par roulement la moitié des appelés à l'instruction et l'autre moitié dans les unités permanentes. Et à cette question purement de temps s'ajoute celle de la complexité croissante des armements toujours techniquement perfectionnés.

Pour les armées de l'air et de mer, le problème n'est donc soluble que par l'engagement de soldats de métier, que souvent l'armée instruit elle-même, comme s'ils étaient de jeunes apprentis et qu'il ne faut pas tarder à nommer sous-officiers pour leur donner une solde pouvant contre-balancer les offres de débauchage de l'industrie privée. Pour les forces de terre, si l'on devait opérer de même, il faudrait simplement en venir à une armée uniquement de métier, qui a été évoquée souvent et réalisée plusieurs fois dans l'histoire, avec ce que cela implique au point de vue national. Et c'est précisément dans ce domaine terrestre que l'on recherche de nouvelles formules.

#### L'EXEMPLE DE L'ARMÉE SUISSE

Chaque fois qu'il a été question de réduction du service militaire en France — et tout aussi bien dans d'autres pays —, le cas suisse, c'est-à-dire une armée de milice, a été rappelé et même étudié. Indubitablement ce cas, comme celui de petits Etats, est intéressant et peut offrir un exemple à suivre, ou apporter quelques principes.

On peut dire d'emblée que la Suisse a obtenu le maximum de ce que l'on peut réaliser avec le système des milices, tandis que présentement, à l'opposé, il est des pays qui en arrivent à un minimum, semble-t-il, insuffisant et boiteux, dans l'application du système d'armée permanente.

Les pays concernés par l'étude du cas suisse en retiennent un certain nombre de points, qui paraissent bien les plus caractéristiques. Tout d'abord le fait qu'il n'existe pas d'unités sur pied d'une manière permanente. Pourtant elles existent en potentiel, si l'on peut dire, puisque les mêmes officiers, les mêmes gradés et les mêmes soldats s'y retrouvent. Les hommes servent ou bien dans des « Ecoles » dispensant l'instruction première et n'ayant pas le caractère d'unités combattantes. Il en est de même à tous les niveaux des gradés. Les casernes ne servent qu'à cette instruction. Ou bien des périodes régulières — encore un trait caractéristique du système — sont effectuées sous forme de cours de

répétition, sept fois trois semaines en douze années, dans des unités mises alors sur pied. Ces formations constituent, avec toute la gamme des unités petites et grandes, l'« armée de campagne ». Ce système paraît satisfaisant pour les hommes de troupe, sauf qu'il faut par la force des choses leur donner un armement simple du fait d'une instruction rapide.

La formation des officiers à tous les niveaux se fait également par le système d'« écoles », puis l'accomplissement de « cours » pris sur le temps des intéressés. Cette disposition est toujours fort admirée, car elle se fait aux dépens de la carrière civile des officiers de milice de tous les grades.

Le nombre des officiers d'active est insignifiant, quelques centaines. Ils sont appelés « instructeurs » et agissent un peu à la manière de « conseillers » auprès des officiers de milice exerçant un commandement subalterne dans une « école ». Il leur incombe de diriger l'instruction à tous les niveaux. Un simple soldat effectue 4 mois de service d'instruction première, à quoi s'ajoutent sept fois trois semaines de « cours de répétition », qui correspondent aux périodes — en général moins longues et surtout moins nombreuses — des armées permanentes. Et à chaque franchissement de grade, le candidat à l'avancement fait une « école » particulière et redouble une école de base en exerçant son nouveau grade. Et à tous les nouveaux grades le processus se renouvelle.

Toutefois ce qui frappe le plus les observateurs extérieurs dans le système suisse, c'est la manière dont est menée l'instruction et l'exécution d'une mise sur pied ou mobilisation.

En effet, l'instruction est faite d'une façon extrêmement rigoureuse. Pas un jour du programme d'instruction ne doit être manqué. Il n'y a pas de services annexes à fournir, comme c'est souvent le cas dans les armées permanentes, services dits « de place » : honneurs à rendre à l'occasion de certaines manifestations ou cérémonies, ou emplois à tenir, souvent administratifs, qui n'ont souvent guère un caractère militaire. Or en Suisse, ces emplois sont réduits au minimum. Dans les grandes armées permanentes, pour remédier à cette utilisation des éléments militaires, on en arrive à avoir environ le tiers d'employés civils par rapport au personnel militaire.

Le même rigorisme préside à la mise sur pied des forces de milice. Ce qui frappe beaucoup est le fait que le milicien détient chez lui non

seulement son habillement et son équipement militaires, mais encore son arme individuelle, et même pour certaines unités un lot de munitions, ce qui ne serait pas faisable dans certains pays, surtout ceux ayant de grandes villes. Le même système se généralise dans d'autres petits pays, comme on le verra. Equipé et armé, le milicien se présente au jour donné à son lieu de mobilisation. Il y retrouve en grande partie ses officiers, sous-officiers et ses camarades, ce qui est excellent pour la cohésion des unités. Et encore dans la journée même la compagnie est reformée. Elle touche son armement collectif et elle accomplit une première étape jusqu'à son lieu de cantonnement. Dans les pays scandinaves, des systèmes approchant sont appliqués, comme on le verra.

Par contre, dans les armées permanentes, le procédé est fort différent. Le régiment est d'abord complété par des réservistes. Puis un ou plusieurs régiments de réserve sont mis sur pied à la caserne même du régiment d'active. Cela se fait forcément avec un certain décalage, même jusqu'à trente jours. Et il y a brassage des cadres et des réservistes, les centres mobilisateurs agissant souvent d'une manière assez aveugle. Cette cohésion dont on a parlé au sujet des formations de milice n'est pas acquise d'emblée.

Le système suisse comporte donc des points très sérieux et depuis une cinquantaine d'années il a évolué quelque peu. Des sous-officiers de carrière sont apparus et les durées de service ont été en général doublées. Mais tel qu'il est, il fait toujours l'économie très importante de la lourde armature en cadre d'active, en installations et bâtiments, ainsi que d'un appareil administratif d'un certain poids. C'est ce qui vaut à la Suisse de n'avoir qu'un pourcentage très bas, un peu au-dessus de 2% de son produit national brut consacré à la Défense contre 8% aux USA et même environ 25% en Israël.

Naturellement le système a aussi des désavantages que l'on pourrait situer dans l'instruction des spécialisations de plus en plus nombreuses, pour laquelle le temps manque. Il en est de même dans les hauts grades, qui partout suivent de nombreux cours dans l'active. Il serait, semble-t-il, difficile de toucher au système sans risque de le détruire. Cependant la question des spécialisations pourrait peut-être trouver une solution, en consacrant des cours de répétition en cours de spécialisations concernant tous les armements nouveaux, bien qu'il existe déjà de nombreuses écoles pour les différentes armes.

## LES COMPAGNIES ORGANIQUES

Mais ce système d'unités déjà organisées en potentiel, plus même que sur le papier, paraît devoir faire école. Or on en a retenu les points forts en France, c'est-à-dire créer des unités toutes préparées, en potentiel, comme on l'a dit, officiers, sous-officiers et hommes de troupe se connaissant, les gradés sachant ce qu'ils peuvent attendre de ces derniers. Le système a été étudié sérieusement. Ce serait donc non pas la suppression des unités, jusqu'à des régiments, mises sur pied par le régiment d'active de base, mais la création, toujours en potentiel — au maximum — d'unités appelées « organiques », ce qui signifie qu'il y aura préparation poussée de ces unités.

En quelques mots ce sera là une application du système des petits pays et aussi un premier résultat dans la recherche de nouvelles formules de défense. Le système, s'il doit être introduit en France, sera certainement long à acclimater. Chaque régiment d'active, comme on vient de le dire, met sur pied à la mobilisation plusieurs régiments de formation nouvelle, qui se caractérisent par le degré de personnels d'active qui leur sont affectés, ainsi que par le matériel qui leur est alloué, en fonction de leur emploi prévu; soit renforcement du corps de bataille, soit défense opérationnelle du territoire, soit encore garde de certains points sensibles. Mais la plus grande partie de ces unités est faite de réservistes, cadres et hommes de troupe, qui font en principe deux périodes d'un mois.

Pour l'ensemble du système français, le souci majeur sera l'entretien du corps de bataille, pièce maîtresse évoluant dans un cadre stratégique. Il n'empêche que toutes les autres forces mises sur pied doivent tendre à une efficacité réelle, alors que l'on cherche à leur donner le caractère opérationnel d'une vraie défense. Il semble bien que le système « fractionné » du service de ce nom, en trois temps (un d'instruction de base de six mois et deux de deux mois dans une unité organique d'un régiment de formation) peut paraître une application du procédé réalisé par la Suisse. D'ailleurs on y vient par la force des choses en raison d'un besoin pressant de forces de l'intérieur, qui devront être sérieusement structurées, comme on dit à présent. Et l'on aimeraient pouvoir donner pleinement à ces nouvelles formations le nom de « compagnies organiques », comme cela avait été fait incidemment, semble-t-il; celles-ci comprendraient des éléments bien amalgamés et stabilisés.

## L'EXEMPLE DE LA SUÈDE

Il s'agit d'un pays non sans analogie, du moins sous certains aspects, avec la Suisse. Comme celle-ci, il a pu rester en dehors des conflits pendant plus d'un siècle et demi et conserver un état de neutralité. Et de lui-même il a créé des organismes et institutions de défense, qui ont aussi un caractère d'originalité. Et c'est en tant que pays isolé, petit du fait de son potentiel humain réduit, qu'il est intéressant à étudier.

Cependant sa situation géostratégique est totalement différente de celle de la Suisse. Il ne peut pas se replier et s'appuyer, du moins totalement, sur un réduit en pleine zone alpestre. Une grande partie du territoire ne pourra certainement être tenue. De plus, il a fallu essaimer de multiples points de défense. Sa superficie, les longueurs de ses frontières (2000 km) et de ses côtes (2700 km), sont donc immenses, surtout par rapport à sa population assez faible. Et l'allongement vers le Grand Nord est de l'ordre de 1500 km. Tout cela signifie donc bien qu'il ne serait guère possible de résister partout dans ces étendues si le pays était attaqué par un adversaire pouvant toujours se présenter sur n'importe quel point en forces supérieures, comme cela s'était passé contre la Finlande, qui avait pu tout d'abord longuement résister dans ses étendues de forêts et de lacs.

Mais, qui plus est, la Suède se trouve en face d'un vaste théâtre naval, toute une mer, sur l'autre rive de laquelle se trouve environ le quart des forces navales de la seconde puissance navale du monde. Sur terre et sur mer, la Suède ne peut donc plus qu'envisager une sorte de regroupement sur les parties vives, les grands centres, les zones industrielles et les voies de communications essentielles vers l'extérieur, c'est-à-dire les parties qui méritent le plus d'être défendues.

Néanmoins le pays offre une configuration facilitant la défense: escarpements appuyés sur le grand mouvement montagneux de la Scandinavie; terrain parsemé de rivières, de lacs, de forêts. A un certain point de vue la défense pourrait se faire par le détail en des points isolés. Le système adopté repose donc sur deux éléments essentiels: des forces actives, permanentes, organisées aux points les plus sensibles pour la conservation du pays; et secondelement, surtout pour la défense de tout le reste de cette immensité, des éléments légers levés sur place au moment du danger.

Le premier élément est donc constitué par des forces d'active, soit 7 brigades, articulées en commandements de la valeur de divisions, plus des unités autonomes. Ces forces sont formées en général par des unités régimentaires classiques, infanterie, artillerie, etc.; celles-ci ont été renforcées ces temps derniers par des dotations de nouveaux matériels grâce à des investissements sérieux.

Le second élément est constitué par des formations de réservistes, soit 18 régiments d'infanterie du type commando. Ils peuvent aussi bien se joindre aux forces actives qu'assurer la garde générale de l'intérieur du pays, s'opposer à des parachutages, des débarquements sur les côtes ou des mouvements subversifs fomentés dans le pays même. C'est cet élément qui présente dans son organisation certaines particularités intéressantes.

Toute cette défense territoriale ou intérieure est conçue sur le système des formations de réservistes. Sur les 8 millions d'habitants du pays, 700 000 peuvent être levés, en plus de toutes les unités déjà mises sur pied. Néanmoins ces nouvelles formations sont forcément très clairsemées et largement réparties dans le pays. Il importe alors que les défenseurs aient rejoint leurs postes dans le minimum de temps. Un système assez original a été conçu. Le soldat suédois conserve chez lui son arme individuelle, comme celui de l'armée suisse. Tous les hommes connaissent l'emplacement où ils doivent se rendre. A cet effet, l'armée suédoise a acheté de vieilles fermes qui ont été remises en état. Là se trouve stocké le matériel collectif des compagnies et unités supérieures. La sécurité est assurée souvent sans gardiennage, mais simplement par des rondes...

Les hommes y sont accueillis dans un minimum de temps. Ils y déposent leurs vêtements civils et perçoivent leur tenue militaire. A la 45<sup>e</sup> minute de leur présence, leur arme doit être vérifiée et réglée; et un tir d'entraînement est aussitôt effectué. En vingt-quatre heures les unités doivent se trouver entièrement mises sur pied. Naturellement les hommes appelés dans chacun de ces postes sont ceux résidant au plus près.

A vrai dire le système suédois de défense par unités d'active n'a rien que de très classique. Il repose sur l'organisation des trois sortes de forces dans leur proportion normale. Il doit faire face de tous les côtés et dans tous les domaines et coordonner l'action de ses trois composantes. Mais dans le domaine des réserves la conception adoptée peut servir de modèle par l'originalité de certains dispositifs, ainsi que par de nom-

breuses institutions, certaines semi-civiles participant à l'œuvre de défense.

Il s'agit pour la plupart d'associations bénévoles, telle celle consacrée à *La Défense de la Suède* — c'est son titre. Elle est animée par de jeunes officiers et elle cherche à informer le plus possible les différentes couches de la population sur les impératifs de la défense. Une autre association est le « Hemernet », organisme semi-officiel commandé par un général, qui est classée comme un organisme de défense intérieure. Elle comprend les hommes n'ayant pas encore été appelés et ceux qui ont dépassé l'âge de servir dans les formations militaires. Ils constituent alors des groupes d'une dizaine d'hommes et sont levés également sur place pour la défense de leur propre localité. Finalement il existe une autre organisation « Frivilig Letbilding », formation militaire volontaire et de préparation au service militaire. On peut encore ajouter la défense civile proprement dite, déjà solidement organisée et entraînée, comprenant environ 300 000 volontaires.

L'effort militaire de la Suède se trouve donc bien équilibré par ces éléments constitutifs, essentiels de la défense: les forces militaires proprement dites à base d'organismes permanents et la foule des institutions à levées intermittentes, ou paramilitaires, toutes formées par des personnels réservistes ou paramilitaires. On possède de même certains chiffres à ce sujet: personnels militaires des forces actives, 60 000, encadrement et spécialistes, servant sous contrat; plus 55 000 hommes du contingent annuel, soit un total de 115 000 hommes de l'active. Les appelés servent un an, dont neuf mois exclusivement d'instruction dans des institutions spéciales et trois fois une période d'un mois. C'est donc, existant depuis longtemps et dûment consacré par l'usage, le procédé suisse des « cours de répétition » ou plus exactement le système français mis à l'essai du service « fractionné ». Ce dernier est donc loin d'être nouveau.

Mais en regard des 115 000 hommes d'active ou en situation d'activité, on a environ 700 000 hommes des personnels de réserve, ayant un poste à rejoindre ou étant en situation d'être convoqués. On atteint grossièrement (ce qui est d'ailleurs assez difficile à évaluer) avec les 300 000 hommes des organismes paramilitaires et de défense civile, un total d'un million d'hommes. La proportion est curieuse à établir, soit un peu plus de cent mille hommes d'active contre un million pour toutes

les formations alimentées par des réservistes et ayant le caractère d'unités de réserve.

Il serait curieux de connaître cette même proportion pour tous les pays. Elle est à peu près pareille semble-t-il dans la plupart de ceux-ci: pour l'URSS, c'est trois millions d'hommes des forces armées y compris celles de sécurité intérieure, contre 30 millions dans ce grand réservoir que constitue la DOSAAF, cette société dite « d'aide bénévole à l'armée ». En France la totalité de l'active, contingent ou partie du contingent, les appelés étant compris (268 000), s'élève à 573 000 hommes, un peu plus en comprenant le nouveau personnel féminin, mais non compris les agents civils œuvrant pour la défense (150 000) — selon les chiffres du *Livre Blanc*, nouvellement paru sur la défense nationale, qui naturellement ne peut pas donner celui de tous les hommes susceptibles d'être levés. Peuvent-ils être estimés? Probablement de la valeur d'une dizaine de contingents instruits, du moins en grande partie, comptés à 300 000 hommes. Donc près de 600 000 de l'active contre environ 3 millions de réservistes, ce qui est approximativement, si tout était compris, du même ordre de grandeur que celui observé à l'étranger. Cependant pour la Suède, une autre proportion concernant ce potentiel (réserve et volontaires) en regard du chiffre de la population, soit 1 million sur 8 ne manque pas d'être accusée et de dénoter un grand effort de défense.

En définitive, la Suède joue bien le jeu d'une défense du modèle classique, comportant dans ses forces armées, celles des trois armées. Ses réalisations en matière d'aviation et de marine sont fort intéressantes. Les refuges pour les armements, les dépôts en galeries sous rocher pour pour les stocks et les centres de rassemblement de ses unités paramilitaires, ont pris un réel développement.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de confronter encore une fois les deux systèmes de défense, suisse et suédois, si différents, tandis que les deux pays ont des analogies politiques souvent évoquées. Mais, au point de vue militaire, on a le système classique — active et réserve — intégral du côté suédois; et du côté suisse, le système des milices, également intégral, survivance toujours respectée, apparemment unique dans le monde, car possible du fait de la configuration géographique. Néanmoins dans les deux cas, les systèmes sont adaptés aux conditions propres et présentent une recherche sérieuse d'efficacité, tout en donnant la mesure de ce que peuvent réaliser deux petits pays (8 et 5 millions d'habitants).

## UN EXEMPLE À NE GUÈRE PRÔNER

Il s'agit de la défense nationale de l'Autriche actuelle. Celle-ci était déjà plutôt modeste; et elle vient encore d'être diminuée. Pour une population de 7 millions d'habitants (un de moins que la Suède) son armée à éléments permanents est de 55 000 hommes, soit les cadres de carrière, officiers et sous-officiers et les volontaires (ceux-ci effectuant des périodes pouvant s'élever jusqu'à dix semaines par an). La partie du contingent appelée chaque année ne porte que sur 40 000 hommes, environ les trois quarts des possibilités. Son budget militaire, nettement moins d'une équivalence d'un milliard de francs français, est un des plus faibles qui soient, représentant le 1,2% du produit national brut (2,5% pour la Suisse et 3,8% pour la Suède du PNB). A noter que cette armée autrichienne pourrait compter sur 400 000 réservistes instruits, soit de même une dizaine de fois le contingent appelé.

Dans ce cadre assez étroit, la Bundesheer met sur pied la valeur de 7 brigades, réunies en 3 groupements de la valeur de petites divisions qui sont disposés sur les trois faces principales du pays. Il s'ajoute des formations aériennes en 4 commandements de quelques escadrilles. A la mobilisation, les bataillons d'instruction en temps de paix donnent naissance à une nouvelle brigade. Enfin, la défense intérieure a été renforcée et comprendra 800 unités (potentielles).

Le système autrichien est donc celui d'une armée permanente, mais en miniature et ne réalisant même qu'imparfaitement son caractère permanent. Voisine et mitoyenne de la Suisse, elle n'a pas adopté le système de milice de cette dernière, comme il en aurait été question. Il n'y a guère d'armée permanente sur un modèle aussi réduit. Et cela est d'autant plus accusé que l'Autriche se trouve à un des carrefours stratégiques du monde. Dans une certaine mesure, son territoire à contexture alpestre offrirait de mêmes possibilités de défense que celui de la Suisse. Mais le pays est précisément ouvert vers les zones dangereuses, le Nord — Tchécoslovaquie — et l'Est — la Hongrie et sa plaine — et cela en face du glacis soviétique, dont les pays ont des armées plus étoffées et à des durées de service nettement plus longues (de 18 à 24 mois).

Or, jusqu'en 1970, les appelés autrichiens n'accomplissaient que 9 mois de service, suffisant tout juste à alimenter, d'ailleurs par inter-

mittence, les 7 brigades et les différentes unités non embrigadées. Mais en 1971, un nouveau gouvernement abaissa la durée du service du contingent à 6 mois seulement malgré les remontrances de voisins s'inquiétant du vide stratégique qui pouvait se creuser à l'Est immédiat du monde occidental.

Comment le commandement autrichien pourra-t-il maintenir son système d'armée permanente, qui lui reste imposé (encadrement de carrière et unités permanentes)? C'est là une question grave. Car la durée d'instruction normale est estimée à six mois — comme c'est le cas par exemple pour le système fractionné français à l'essai et pour le contingent suédois. Or abaissé même à 4 mois, il ne resterait aux conscrits autrichiens que 2 mois à consacrer aux unités de structure permanente. On a vu que même pour les armées à caractère pleinement permanent, une grande partie des forces est pourvue de spécialistes-techniciens en raison de la compléxité des armements actuels. Or rien n'a été mentionné indiquant que l'Autriche avec son faible budget militaire serait en mesure de faire l'effort dispendieux d'un tel renforcement. On a seulement vu apparaître le doublement des unités potentielles de la défense intérieure, celles-ci toutes à vocation de réserve. Il semble bien qu'à ce point-là, on est arrivé à l'impossibilité de maintenir un système d'armée permanente, qui n'est plus qu'une sorte d'irréalité. Même en utilisant la partie non appelée du contingent (après déduction des inaptes) on n'arriverait pas à établir un roulement, par phases de deux mois de service des appelés ayant été instruits, pour alimenter les unités permanentes, à moins de consacrer à cet effet les unités d'instruction elles-mêmes, ce qui devient aussi une sorte d'impossibilité.

Il y a lieu de remarquer que déjà avec un service de 9 mois, il n'existeit que 30 000 hommes disponibles pour étoffer quelque peu les brigades, ce qui n'avait lieu qu'à certains moments de l'année, ceux où est à craindre le déclenchement d'opérations de guerre.

A tout prendre il eût été compréhensible que l'Autriche fût amenée à adopter le système des milices, mais sous une forme réelle et solide. Elle n'en est guère éloignée, toutefois sans en avoir les avantages. En définitive on peut donc prétendre que la Suisse, qui conserve ce système et qui en a obtenu le maximum, pourrait passer — c'est uniquement une vue de l'esprit! — à celui d'une armée permanente ou semi-permanente, tandis que l'Autriche, restant installée dans une structure où il n'existe

finalement qu'un seul encadrement et des installations à caractère permanent, pourrait plutôt opter pour le système des milices.

Le but de cet article a donc été de rechercher les nouveaux dispositifs que les armées peuvent avoir imaginés et adaptés à leur organisation pour faire face à la diminution des forces et surtout présentement à la réduction des durées de service des appelés. Les plus grandes puissances militaires peuvent dans une certaine mesure compenser cet affaiblissement par l'engagement de spécialistes-techniciens. Néanmoins pour toutes les puissances, grandes et petites, subsiste cet état de choses préjudiciable. Et c'est surtout les petites qui ont recherché des solutions, car elles ont dû parer à des situations pour elles plus délicates.

A vrai dire ces solutions ne sont pas nombreuses. La plus efficace paraît être le fractionnement du temps de service des appelés, mais encore faut-il que ce service soit malgré tout assez long — mettons un an — pour permettre des périodes ultérieures prolongeant l'acquis d'instruction, que ce soit dans des formations de réserve, ou « unités organiques » françaises, ou d'*« élite »* selon le système suisse, ou tout au plus dans des unités qui ne sont étoffées que de manière intermittente, de l'Autriche. Mais toutes les formules nouvelles ne peuvent être bâties que sur la base d'une utilisation accrue des réservistes. D'ailleurs on a vu que la proportion des éléments à l'instruction ou d'active par rapport à toutes les unités qui restent entièrement desservies par des réservistes, ne fait, d'une manière générale dans le monde, que s'incurver en faveur de ces dernières.

En fait si cette situation ne trouve pas de solution radicale, elle ne comporte surtout, au-delà d'un bas niveau que des palliatifs, ou même des mesures peu importantes, qui toutefois peuvent prendre de la valeur par le soin et la minutie avec lesquels elles sont appliquées.

## ANNEXES

### *Durées du service militaire dans le monde:*

<i>PAYS</i>	<i>DURÉES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Etats-Unis	Disparition récente de la conscription ou service « sélectif » à 24 mois, les hommes étant choisis selon les besoins.	— Introduction du volontariat, comme c'est le cas notamment pour le corps de 150 000 marines.
Angleterre	De même et déjà réalisé depuis plusieurs années, réintroduction du Volontariat pour toutes les armes.	— Mais il apparaît souvent des déficits en effectifs. — Les engagements sont au moins de 4 ans.
URSS	Armée de terre, 2 ans; artill. côtière, marine, aviation, 3 ans	— Réduction relativement récente; les durées s'élargissant jusqu'à 4 ans pour l'art. côt. et 5 ans pour la marine.
Pays du glacis soviétique	En général 24 mois et de même 3 ans pour l'aviation et la marine.	— Sauf 16 mois pour la Roumanie, 18 mois pour l'Allemagne de l'Est et 36 pour la Hongrie.
France	Un an. Majorité d'engagés à longs termes pour l'aviation et la marine.	— Essai de service « fractionné » avec 2 périodes ultérieures. Aide extérieure de 24 mois.
Allemagne Fédérale	15 mois.	— Après réduction assez récente de 3 mois. Contrats d'une certaine durée.
Italie	Armée et aviation, 15 mois; marine, 24 mois.	— Service d'« aide » de 2 ans.
Grèce	Armée et marine, 24 mois; aviation, 23 mois.	
Belgique	12 à 15 mois selon les armes.	— Un service civil, jusqu'à 2 ans.
Danemark	12 mois.	— Un service civil de 12 mois.
Autriche	6 mois.	— Après réduction récente de 9 à 6 mois.
Norvège	12 à 15 mois.	— Un service civil de 18 mois

<i>PAYS</i>	<i>DURÉES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Pays-Bas	Armée de 16 à 18 mois; marine, de 21 à 24 mois; aviation de 18 mois à 21 mois	— Un service civil.
Suède et Suisse	Voir le texte.	
Portugal	De 18 à 48 mois selon les catégories.	— 48 mois pour la marine.
Turquie	Armée et aviation, 20 mois; et marine, 32 mois.	
Israël	Armée, 24 mois; gendarmerie, 30 mois; marine, 36 mois.	
Chine	48 mois uniformément.	

Remarques: — Ces chiffres sont des années 1971 et 1972.

- Des modifications peuvent survenir fréquemment.
- Le service civil de plusieurs pays — plus long que le service militaire — est destiné surtout aux objecteurs de conscience.

**J. PERRET-GENTIL**